

GROUPE DE TRAVAIL DU 25 NOVEMBRE 2015

CLASSEMENT GENERAL DES POSTES
COMPTABLES 2017

-

Pyramidage et répartition des indices

La présente fiche a pour objet de présenter les réflexions de l'administration en termes de pyramidage des postes comptables et de répartition des indices au sein de la catégorie C1.

1. Le *pyramidage* des postes comptables

Situation actuelle

Les postes comptables sont répartis en six catégories :

- **Catégorie C+** : créée en 2015, postes dont le responsable a le grade d'AFIP.
- **Catégorie C1** : postes indicés dont le responsable a le statut d'emploi de chef de service comptable.
- **Catégorie C2** : postes dont le responsable a le grade d'IDIV HC, d'IP ou d'AFIPA
- **Catégorie C3** : postes dont le responsable a le grade d'IDIV CN
- **Catégorie C4** : postes dont le responsable a le grade d'IFIP
- **Catégorie CS** : créée en 2015. Ces emplois sont proposés prioritairement aux AFIP. A défaut de candidatures d'AFIP, ils peuvent être offerts à des AFIPA, IPFIP ou des IDIV HC (ils seront alors pourvus au profil et hors quotas). Les postes Cs conservent un classement « miroir » qui les rattache à une catégorie d'emploi et auquel il est recouru uniquement lorsqu'ils ne sont pas attribués à des AFIP.

La **catégorie C1** est subdivisée en 5 niveaux, correspondant à ceux fixés par le décret n° 2010-991 du 26 août 2010 fixant l'échelonnement indiciaire applicable aux emplois de chef de service comptable :

- 3 indices lettre : HEC, HEB et HEA
- 2 indices chiffre : "1040" (en pratique le premier chevron HEA) et 1015

Les **catégories C2, C3 et C4** sont subdivisées en 3 niveaux, par ordre décroissant :

- niveau 1
- niveau 2
- niveau 3

S'y ajoute, pour la catégorie C4, un niveau « technique » permettant de traiter notamment les situations particulières de gestion conjointe.

Les principes généraux qui ont prévalu au pyramidage des postes comptables au 1^{er} janvier 2012 ont été les suivants :

- L'application des règles statutaires (décret statutaire et CSC) ;
- L'utilisation du classement des postes comptables en tant qu'outil de management des cadres traduisant les orientations de la Direction générale dans le contexte de fusion ;
- La nécessité de tenir compte de l'existant afin de garantir, dans un contexte de mouvements filiarisés des cadres, les mêmes perspectives de déroulement de carrière que celles observées dans chacune des anciennes directions. Cet objectif a conduit à maintenir la répartition des postes indiciés telle qu'elle existait avant la fusion.

Propositions :

1. Malgré un contexte financier contraint, le pyramidage d'ensemble des catégories de postes comptables ne serait pas réduit à l'occasion du reclassement général de 2017 :

- il est donc proposé de maintenir inchangé le nombre d'emplois de chef de service comptable (indices lettre et chiffre) de la DGFIP ;
- de la même façon, il est proposé de maintenir inchangé le pyramidage des postes C2 et C3, tout en maintenant une répartition en trois tiers entre les trois niveaux de responsabilité (cf. ci-dessus) au sein de chacune des catégories.

2. Comme lors des reclassements intermédiaires de 2015 et 2016, le nombre de postes comptables classés dans les catégories C1, C2 et C3 serait maintenu constant.

En conséquence, la réduction du nombre de postes comptables de la catégorie C4 se poursuivrait selon le rythme de redistribution des indices et de réorganisation du réseau de façon à maintenir les possibilités de promotion à la catégorie A+ pour les inspecteurs.

2. La répartition des indices au sein de la catégorie C1

Situation actuelle :

La répartition des indices lors du classement général de 2012 est intervenue dans le cadre de la fusion et de la gestion filiarisée des mouvements de comptables. Le choix s'était porté dans ce contexte sur une répartition des indices entre les sept familles de postes comptables en respectant les apports par filière, chaque filière devant retrouver son volume d'indices initial.

Un début de réallocation avait, toutefois, été initié lors du classement 2012 par l'implantation de quelques indices lettre dans les SIE, et de quelques indices chiffres dans les trésoreries, les SIP et les SIP-SIE.

Depuis, les indices des ex-conservateurs des hypothèques ont été redistribués au fur et à mesure de leur départ en retraite. Au total, 132 indices ont pu être réalloués aux autres familles de postes comptables sur la période 2014 à 2016.

En outre, lors des réorganisations annuelles de postes comptables, les indices libérés au sein d'une famille de postes sont réalloués à cette famille.

S'agissant des postes à l'étranger, leur indication sera revue à l'issue de la réforme en cours.

Au total, la répartition des indices entre les sept familles de postes comptables et le réseau à l'étranger au 1^{er} janvier 2016 résulte du classement de 2012 et des opérations postérieures de redistributions d'indices.

Tableau 1 : Situation des indices de la catégorie C1 au 1^{er} janvier 2016

	HEC	HEB	HEA	1040	1015	TOTAL
Trésoreries spécialisées	8	46	124	14	0	192
Trésoreries mixtes	1	5	18	5	2	31
SIE	16	15	68	74	147	320
SIP	4	25	49	49	18	145
SIP-SIE	0	1	2	7	11	21
PRS	0	1	6	3	3	13
SPF	14	16	22	43	18	113
Etranger	1	1	2	0	0	4
Total	44	110	291	195	199	839

Tableau 2 : Répartition des indices au sein de la catégorie C1 au 1^{er} janvier 2016

Part de chaque famille dans chaque niveau d'indice et dans le total des indices C1	HEC	HEB	HEA	1040	1015	TOTAL
Trésoreries spécialisées	18,2%	41,8%	42,6%	7,2%		22,9%
Trésoreries mixtes	2,3%	4,5%	6,2%	2,6%	1,0%	3,7%
SIE	36,4%	13,6%	23,4%	37,9%	73,9%	38,1%
SIP	9,1%	22,7%	16,8%	25,1%	9,0%	17,3%
SIP-SIE		0,9%	0,7%	3,6%	5,5%	2,5%
PRS		0,9%	2,1%	1,5%	1,5%	1,5%
SPF	31,8%	14,5%	7,6%	22,1%	9,0%	13,5%
Etranger	2,3%	0,9%	0,7%			0,5%

Lecture : la famille des trésoreries spécialisées dispose de 18,2 % des indices HEC de la DGFIP, et de 22,9 % du nombre total d'indices C1 de la DGFIP.

A ce stade, les travaux n'intègrent pas les redistributions d'indices issus des départs à la retraite des ex-conservateurs qui interviendront en 2017 car ceux-ci ne sont pas encore connus. L'opération de redistribution fera l'objet d'un examen en GT au printemps 2016 afin de la traduire dans le classement général au 1^{er} janvier 2017.

Réflexions de l'administration :

La répartition des indices entre les familles de postes comptables est hétérogène, aussi bien en termes de poids de chaque famille dans le nombre total d'indices C1 qu'en termes de profil des indices (lettre ou chiffre) dont elle bénéficie.

A cet égard, le reclassement général des postes comptables pourrait constituer l'occasion de faire évoluer la répartition des indices entre les familles, de façon à pouvoir offrir, à terme, aux cadres des différentes familles de postes comptables, des parcours de carrière plus homogènes qu'à l'heure actuelle leur permettant, s'ils le souhaitent, de développer leur expertise sur plusieurs postes de mieux en mieux classés au sein d'une même famille.

Certains le réclament même au motif de l'équité entre les grandes missions de la DGFIP.

Tel est le sens des hypothèses de travail qui suivent.

Pour autant, le classement étant le support des mutations et promotions des comptables, il convient d'éviter tout mouvement d'ampleur. Aussi, ces différentes hypothèses de travail qui sont proposées restent-elles très mesurées.

Ces hypothèses sont au nombre de trois :

- la première d'entre elles opère une évolution de la répartition des indices lettre et chiffre entre familles, tout en maintenant inchangé le nombre total d'indices C1 dont dispose chaque famille. L'évolution proposée est fondée sur une analyse des écarts entre le pourcentage de chaque niveau d'indices dont dispose chaque famille, et le poids de cette dernière dans le volume total d'indices.
- les deux autres combinent cette évolution à une modification du nombre total d'indices dont dispose chaque famille. Le critère utilisé pour cette modification serait le même que celui utilisé lors des redistributions d'indices des ex-CH, qui combine le classement actuel des postes comptables et le nombre d'emplois implantés dans chaque structure.

Dans les trois hypothèses, la répartition en volume des indices entre les familles serait celle constatée au 1^{er} janvier 2016.

Ces opérations seraient intégrées au mécanisme de détermination du classement général à partir des indicateurs actualisés.

1) Hypothèse 1 : Evolution de la répartition des niveaux d'indices (lettre – chiffre) entre familles, sans modification du volume global d'indices alloué à chaque famille de postes comptables

Tableau 3 : Proposition d'évolution de la répartition des niveaux d'indices par famille

	HEC	HEB	HEA	1040	1015	TOTAL
Trésoreries spécialisées	8	42	113	20	9	192
Trésoreries mixtes	1	5	16	5	4	31
SIE	16	21	75	76	132	320
SIP	5	24	50	45	21	145
SIP-SIE	1	1	3	7	9	21
PRS	1	1	5	3	3	13
SPF	11	15	27	39	21	113
Etranger	1	1	2	0	0	4
Total	44	110	291	195	199	839

Tableau 4 : Evolution de la répartition des indices par rapport à la situation au 1^{er} janvier 2016

	HEC	HEB	HEA	1040	1015	total
Trésoreries spécialisées		-4	-11	6	9	0
Trésoreries mixtes			-2		2	0
SIE		6	7	2	-15	0
SIP	1	-1	1	-4	3	0
SIP-SIE	1		1		-2	0
PRS	1		-1			0
SPF	-3	-1	5	-4	3	0
Réseau étranger						0
Total	0	0	0	0	0	0

2) Hypothèse 2 : Evolution de la répartition des niveaux d'indices (lettre – chiffre) entre familles, à laquelle s'ajoute une évolution du nombre d'indices dont dispose chaque famille (20 indices seraient déplacés)

Le nombre d'indices réalloués serait limité à 20.

Tableau 5 : Proposition de réallocation des indices en volume dans la limite de 20 bougés

	Répartition 01/01/2016	au	Nouvelle répartition	différence
Trésoreries spécialisées	192		193	1
Trésoreries mixtes	31		32	1
SIE	320		314	-6
SIP	145		149	4
SIP-SIE	21		22	1
PRS	13		16	3
SPF	113		109	-4
Etranger	4		4	0
Total	839		839	0

Tableau 6 : Proposition de réallocation des indices par niveau

	HEC	HEB	HEA	1040	1015	TOTAL
Trésoreries spécialisées	8	42	113	20	10	193
Trésoreries mixtes	1	5	17	5	4	32
SIE	16	20	74	75	129	314
SIP	5	24	49	46	25	149
SIP-SIE	1	1	3	7	10	22
PRS	1	2	6	4	3	16
SPF	11	15	27	38	18	109
Etranger	1	1	2	0	0	4
Total	44	110	291	195	199	839

Tableau 7 : Evolution de la répartition des indices par rapport à la situation au 1^{er} janvier 2016

	HEC	HEB	HEA	1040	1015	total
Trésoreries spécialisées	0	-4	-11	6	10	1
Trésoreries mixtes	0	0	-1	0	2	1
SIE	0	5	6	1	-18	-6
SIP	1	-1	0	-3	7	4
SIP-SIE	1	0	1	0	-1	1
PRS	1	1	0	1	0	3
SPF	-3	-1	5	-5	0	-4
Réseau étranger	0	0	0	0	0	0
Total	0	0	0	0	0	0

3) Proposition 3 : Evolution de la répartition des niveaux d'indices (lettre – chiffre) entre familles, à laquelle s'ajoute une évolution du nombre d'indices dont dispose chaque famille (40 indices seraient déplacés)

Selon la même méthode que pour la proposition 2, 40 indices seraient réalloués entre les familles de postes.

Tableau 8 : Proposition de réallocation des indices en volume dans la limite de 40 bougés

	Répartition au 01/01/2016	Nouvelle répartition	différence
Trésoreries spécialisées	192	194	2
Trésoreries mixtes	31	33	2
SIE	320	308	-12
SIP	145	153	8
SIP-SIE	21	23	2
PRS	13	19	6
SPF	113	105	-8
Etranger	4	4	0
Total	839	839	0

Tableau 9 : Proposition de réallocation des indices par niveau

	HEC	HEB	HEA	1040	1015	TOTAL
Trésoreries spécialisées	9	42	113	20	10	194
Trésoreries mixtes	1	5	17	5	5	33
SIE	15	19	75	74	125	308
SIP	5	25	49	46	28	153
SIP-SIE	1	2	4	7	9	23
PRS	1	2	6	5	5	19
SPF	11	14	25	38	17	105
Etranger	1	1	2	0	0	4
Total	44	110	291	195	199	839

Tableau 10 : Evolution de la répartition des indices par rapport à la situation au 1^{er} janvier 2016

	HEC	HEB	HEA	1040	1015	total
Trésoreries spécialisées	1	-4	-11	6	10	2
Trésoreries mixtes	0	0	-1	0	3	2
SIE	-1	4	7	0	-22	-12
SIP	1	0	0	-3	10	8
SIP-SIE	1	1	2	0	-2	2
PRS	1	1	0	2	2	6
SPF	-3	-2	3	-5	-1	-8
Réseau étranger	0	0	0	0	0	0
Total	0	0	0	0	0	0